



# XVIIIème Congrès du SNFOCOS

## Résolution générale

### **FIDELITE AUX PRINCIPES FONDATEURS DE LA SECURITE SOCIALE**

Les délégués au XVIIIème congrès du SNFOCOS, réunis à CARRY LE ROUET du 9 au 12 mars 2015, réaffirment leur attachement aux principes fondateurs de la sécurité sociale issus des ordonnances d'octobre 1945 et inspirés du programme du Conseil National de la Résistance. Ces principes de solidarité et d'égalité sont basés sur le financement par les cotisations salariales et patronales, dit salaire différé.

Ils s'opposent à toute volonté de remise en cause de la République Sociale et des valeurs de la République.

### **L'INDEPENDANCE SYNDICALE EST UNE EXIGENCE**

Les délégués considèrent que l'indépendance du syndicat libre et confédéré, tel qu'il est représenté par la CGT-FORCE OUVRIERE est à la base de l'action syndicale, dans la revendication, la négociation, la défense des droits collectifs et individuels et le maintien des acquis sociaux. A ce titre le Congrès réaffirme sa condamnation des lois scélérates de 2008 relatives à la représentativité.

Le congrès appelle les militants à une vigilance accrue pour la remontée des résultats électoraux auprès des structures de notre organisation syndicale.

### **UN SYNDICAT MULTI CATEGORIEL ET CONFEDERE**

Les délégués réaffirment leur attachement au SNFOCOS, syndicat multi catégoriel des cadres de la protection sociale et des Agences Régionales de Santé (ARS), au sein de la F.E.C et de la CGT-FO.

### **ENTRER EN RESISTANCE CONTRE LA REGRESSION SOCIALE MONDIALISEE**

Les délégués dénoncent la politique d'austérité qui est suicidaire économiquement, socialement et démocratiquement. Ils réaffirment leur opposition au **Traité de Stabilité de Coordination et de Gouvernance** ainsi qu'au mécanisme européen de stabilité à la base des politiques suivies par les gouvernements successifs. A ce titre ils condamnent le **Pacte de Responsabilité et de Solidarité** et les 50 milliards supplémentaires de réduction des dépenses publiques et sociales. La dégradation du contexte économique et social qui conduit les pouvoirs publics, au nom des déficits publics et de la dette nationale, à remettre en cause les droits des salariés et des assurés sociaux, par le démantèlement du modèle social ne saurait être un vecteur de progrès, mais une dégradation de la condition humaine dans notre pays.

A ce titre ils condamnent l'interdiction de l'Etat d'emprunter auprès de sa banque centrale ou de la banque centrale européenne, 80% de la dette française étant constituée par le cumul des intérêts honteusement élevés payés auprès des banques privées depuis 1973. Enfin ils condamnent les tentatives d'introduction du traité transatlantique qui va fragiliser les politiques sociales nationales.

### **DEFENDRE LE SERVICE PUBLIC**

Les services publics sont le fondement du pacte républicain et de l'égalité entre les citoyens. La Sécurité Sociale est « un amortisseur social » que nombre de pays nous envie, qui ne peut être abaissé au niveau d'un bien de consommation ordinaire. Le Congrès condamne la volonté de destruction de la sécurité sociale des travailleurs salariés par le consortium de la



50 finance et des politiques, visant à l'ouvrir à la concurrence des marchés assurantiels, dans  
51 un contexte de déréglementation du travail. La défense des agents du service public  
52 concourt à la qualité de service et donc à la défense de celui-ci.

53 Les **Conventions d'Objectifs et de Gestion (C.O.G)** toutes branches confondues pour les 3  
54 années à venir sont synonymes de destruction massive des emplois, des activités et des  
55 effectifs. Aussi la reconfiguration complète du socle d'activités de la sécurité sociale, fait  
56 glisser subrepticement les risques vers les complémentaires santé, désormais obligatoires,  
57 pour ne conserver à terme que la précarité et l'hospitalisation. C'est ainsi qu'une troisième  
58 strate assurantielle d'offre de sur-complémentaires émerge parallèlement à la mise en place  
59 de la réforme de l'ANI (Accord National Interprofessionnel de janvier 2013). Par ailleurs, les  
60 fusions d'organismes, les mutualisations d'ampleur régionales voire pour certaines  
61 nationales, les externalisations, remettent en cause les périmètres d'activités des  
62 organismes jusqu'à supprimer des postes, nombreux, d'encadrement. Aussi, ce schéma  
63 prévisible et réaliste concourt à une disparition de nombreux métiers d'encadrement, voire  
64 une multiplication des procédures de licenciements.

65 Les délégués condamnent la poursuite aveugle des politiques d'austérité dans toutes les  
66 branches de la Sécurité Sociale à travers les **C.O.G**, les **Contrats Pluriannuels de Gestion**  
67 ainsi que les restructurations. Ils revendiquent l'augmentation des effectifs afin de garantir la  
68 qualité du service dû à tous les usagers, sur l'ensemble du territoire et l'amélioration des  
69 conditions de travail des personnels.

70

#### 71 ***PRIORITE A L'AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES***

72 Les délégués dénoncent les conséquences des contraintes budgétaires imposées par la  
73 tutelle et revendiquent un accroissement de la valeur du point pour l'ensemble des  
74 catégories professionnelles ainsi que l'ouverture de réelles négociations sur les  
75 classifications. Ils réclament aussi une revalorisation de la prime de transport pour les  
76 salariés qui utilisent leur véhicule pour se rendre sur le lieu de travail. Ainsi les délégués  
77 réaffirment que la consommation des ménages demeure un levier essentiel de la croissance  
78 pour relancer durablement la création d'emplois. Ils constatent que les inégalités salariales  
79 continuent d'augmenter, comme la concentration de patrimoine, au bénéfice des plus riches.  
80 L'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat reste une nécessité économique et sociale  
81 mais favorise également un rééquilibrage de la répartition des richesses produites. La mise  
82 en œuvre de la RMPP (Rémunération Moyenne des Personnels en Place) au sein de  
83 l'institution en référence aux fonctionnaires a de plus considérablement modifié les règles de  
84 négociation qui se traduisent par une absence totale d'augmentation générale des salaires  
85 sous quelque forme que ce soit. Le congrès dénonce également l'atteinte portée à la  
86 négociation salariale par des mécanismes budgétaires initiés par les pouvoirs publics qui  
87 visent à remettre en cause les prérogatives des organisations syndicales.

88

#### 89 ***ATTACHEMENT A L'UNICITE DES PERSONNELS DE SECURITE SOCIALE***

90 Les délégués rappellent leur attachement à la **Convention Collective Nationale** des employés  
91 et cadres du 08 février 1957 ainsi qu'aux CCN stipulant des dispositions particulières  
92 notamment pour les personnels de direction et les praticiens conseils, mais aussi les  
93 conventions collectives du Régime Social des Indépendants.

94 Les délégués dénoncent les tentatives de remise en cause des dispositions conventionnelles  
95 des Agents De Direction ainsi que les atteintes portées à leur dispositif de rémunération.

96 De même, les délégués s'opposent à toute remise en cause des dispositions régissant les  
97 Praticiens Conseils et le service médical de l'Assurance Maladie.

98 Les délégués exigent le respect de toutes les CCN et accords s'appliquant à l'ensemble des  
99 personnels salariés de droit privé dans les Agences Régionales de Santé (ARS).



100 **RENOVER LES CLASSIFICATIONS**

101 Toutes les classifications sont obsolètes et nécessitent une refonte afin de rendre attractif  
102 l'ensemble des emplois de l'institution. Le Syndicat National revendique ainsi de faire évoluer  
103 le premier coefficient de cadre sur le plafond de la sécurité sociale, par une majoration  
104 successive des niveaux supérieurs afin de lutter contre tout tassement hiérarchique. Il  
105 maintient ses revendications :

- 106 - rebasage des coefficients de toutes les grilles.
- 107 - déblocage des points d'expérience (ancienneté) jusqu'à la fin de carrière sur une  
108 valeur de 2% par année d'activité.
- 109 - attribution automatique de points de compétences à l'issue d'une période de 3 ans  
110 sans augmentation.
- 111 - harmonisation des indemnités de déplacement sur la base de l'annexe  
112 conventionnelle des agents de Direction.
- 113 - doublement de la prime de départ à la retraite.
- 114 - revalorisation à 10 % du minimum garanti dans le cadre d'une promotion  
115 professionnelle.
- 116 - Le maintien d'une grille spécifique pour les médecins salariés et le classement des  
117 autres catégories de personnels de la grille des établissements dans la grille des  
118 employés et cadres.
- 119 - Le maintien d'une grille spécifique pour les informaticiens adossée à un référentiel  
120 des emplois de la profession.
- 121 - Permettre aux cadres volontaires d'accéder à un niveau supérieur en facilitant leur  
122 évolution professionnelle au sein de l'institution.

123

124 **AMELIORER ET DEFENDRE LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

125 Malmenés par un nivellement hiérarchique par le bas, associé à un accroissement  
126 exponentiel de leurs missions et des résultats exigés, à un continuum des réorganisations  
127 permanentes et des politiques d'austérité, les cadres sont en danger. Les salariés de  
128 l'institution et notamment l'encadrement voient de jour en jour leurs conditions de travail se  
129 dégrader, les valeurs de la sécurité sociale attaquées, et leur pouvoir d'achat se détériorer  
130 au regard d'une inflation qui joute les 10 % depuis 2010. Les délégués revendiquent une  
131 négociation ambitieuse pour le respect de leurs missions en particulier une stricte application  
132 du protocole relatif à l'aménagement du temps de travail. A ce titre toutes actions visant au  
133 strict respect des 35 heures seront engagées (ex : écrêtage des horaires hebdomadaires).  
134 Par ailleurs une attention particulière sera portée sur le risque psycho social qui est en  
135 augmentation significative dans tous les organismes du fait des politiques de restriction  
136 budgétaires. De nouvelles formes et modalités d'aménagement du temps de travail seront  
137 recherchées afin de mieux concilier vie professionnelle et privée.

138 Les délégués rappellent la nécessité du CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité et des  
139 Conditions de Travail) comme instance à part entière avec sa personnalité juridique, sa  
140 capacité propre à déclencher les expertises financées par l'employeur en matière de santé et  
141 de sécurité des personnels. Ils rappellent également leur attachement à la médecine du  
142 travail.

143

144 **COMBATTRE LES DISCRIMINATIONS ET REVENDIQUER L'EGALITE**  
145 **PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES**

146 Selon l'UCANSS le bilan égalité hommes/femmes 2014 met en évidence que la  
147 rémunération moyenne des femmes est inférieure de 18% à celle des hommes en raison de  
148 la structure de l'emploi, plus le niveau de responsabilité augmente et plus la proportion  
149 d'hommes augmente. 17,1% des organismes seulement ont mis en œuvre un plan de  
150 réduction des écarts de rémunération. Les délégués condamnent les régressions sociales et



151 les discriminations subies par les femmes dans leurs conditions de travail, dans l'accès aux  
152 postes de responsabilité, dans le déroulement de carrière et aussi dans la rémunération.  
153 Nous réclamons un budget spécifique pour corriger ces inégalités à l'exemple de la  
154 CNAMTS.

155

### 156 **MAINTENIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE A UN HAUT NIVEAU D'EXPERTISE** 157 **ET D'OFFRE DE L'INSTITUTION**

158 Avec la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de l'Institut National de Formation, piloté par  
159 l'UCANSS (loi du 5 mars 2014, article 28), le SNFOCOS exige le maintien d'une politique de  
160 formation ambitieuse pour l'ensemble des personnels des organismes sociaux. Le rôle des  
161 structures de formation institutionnelle doit être consolidé et la capacité d'offrir une palette de  
162 formations adaptées à l'évolution de nos métiers conservée.

163

164

### 165 **AMELIORER LA COUVERTURE SANTE ET PREVOYANCE DES PERSONNELS**

166 Le SNFOCOS réaffirme son attachement à la création du 5eme risque dépendance rattaché  
167 à l'assurance maladie, dans l'esprit des ordonnances de 1945. Il revendique la création  
168 d'une prestation complémentaire dépendance. Il négociera toutes améliorations du régime  
169 complémentaire santé en fonction des besoins des personnels actifs et retraités.

170

171 Dans le contexte juridique de la disparition des clauses de désignation et afin de conforter  
172 cette couverture santé et prévoyance, le congrès mandate le bureau national pour explorer  
173 toutes pistes permettant la sauvegarde et l'amélioration de nos régimes complémentaires et  
174 de prévoyance.

175

### 176 **DEFENDRE LES RETRAITES**

177

178 Le congrès rappelle son attachement au système de retraite par répartition et au maintien  
179 d'un régime complémentaire spécifique aux cadres. Le congrès demande le retour de la  
180 revalorisation du montant des retraites au 1<sup>er</sup> avril avec indexation sur les salaires et que le  
181 cumul des retraites ne soit pas inférieur au smic.

182

### 183 **AGIR : UNE PRIORITE ET UNE NECESSITE**

184 Le Congrès salue les militants qui tous les jours dans le cadre des élections professionnelles  
185 participent à la représentativité de Force Ouvrière en général et à celle plus particulière du  
186 SNFOCOS. Il appelle tous les personnels à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant  
187 que perpétue notre syndicat national et la Confédération Force Ouvrière, en amplifiant son  
188 développement par la création de nouvelles implantations syndicales. Il appelle ses  
189 syndicats à se mobiliser et à défendre partout les revendications de Force Ouvrière et du  
190 SNFOCOS.

191

192 Le Congrès confirme la volonté du SNFOCOS d'accroître le nombre de ses adhérents et  
193 d'agir pour développer sa présence sur tout le territoire, dans toutes les branches de  
194 l'institution, auprès de toutes les catégories professionnelles et plus particulièrement auprès  
195 des jeunes cadres qui débutent leur carrière professionnelle.

196

197 Le Congrès réaffirme sa volonté de faire valoir l'identité de notre syndicat, lequel démontre  
198 par ses prises de positions et par son combat en faveur des cadres de la Sécurité Sociale,  
199 ceux des Institutions de Retraite Complémentaire, de Prévoyance et du Régime d'Assurance  
200 Chômage sa capacité à défendre leur contrat individuel de travail.

201



202 Le Congrès tient à rappeler les valeurs et principes auxquels il est attaché que sont la liberté  
203 de pensée et d'action de ses membres, son indépendance et le rejet de toute emprise  
204 extérieure, quelle qu'en soit sa forme. Notre système de protection sociale collective et  
205 solidaire, dont les cadres sont les acteurs déterminants, ne peut progresser que si continue à  
206 s'exprimer auprès d'eux le syndicalisme libre et confédéré FORCE OUVRIERE et ce dans le  
207 cadre des résolutions du Congrès Confédéral de Tours. L'action syndicale vise à établir les  
208 revendications des salariés et obtenir de véritables réformes améliorant effectivement les  
209 droits et garanties de ceux-ci.

210  
211 Au sein de la CGT-Force Ouvrière, le Congrès du SNFOCOS appelle l'ensemble des  
212 salariés, actifs, chômeurs et retraités à rejoindre les syndicats FO, à préparer et à participer  
213 à la journée nationale de grève interprofessionnelle du 9 avril 2015 contre les politiques  
214 d'austérité et pour l'aboutissement de nos légitimes revendications.  
215